Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602475-20251211-2025107-DE

SULNIAC Sulnieg
République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de CONAN Marylène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/12/2025.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. SAMSON Ludovic, Mme LE MOAL Agnès, M. BROHAN Christophe, Mme CARTRON Martine, M. LE CADRE Jean, Mme LE DÛ Brigitte, M. DAUPHIN Eric, M. LALLEMENT Denis, M. LE JALLE Régis, Mme LE GARNEC Françoise, Mme HERPE Stéphanie, Mme FAUBOURG Luzia, M RENY Victor, Mme LE BOUTEILLER Fanny, Mme PAULAY Gaëlle, Mme ANNEZO Léa, M. LUHERNE Xavier, M. MONSARD Dominique, M. BRUNEBARBE Gilles,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDAN David à Mme LE DÛ Brigitte, M. LINO François à Mme CONAN Marylène, M. SIMEON Guillaume à M. SAMSON Ludovic,

Excusé(s) : Mme BERARD Patricia, M. LE BERRE Philippe, Mme DELESTRE Catherine, M. CROCHU Alexandre

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LUHERNE Xavier

2025/107 - FINANCES / Investissement : autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2026

Madame Le Maire présente le point.

Selon l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédentes.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la date venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602475-20251211-2025107-DE

Section investissement	**BP 2025**	**25 %**
TOTAL	3 455 619	**863 904 €**

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

OPERATIONS	**IMPUTATION**	**MONTANT AUTORISATION DE DEPENSES**
Travaux de voirie	2315	50 000 €
Maîtrise d'œuvre (Maison des jeunes, voirie etc…)	2313 - 2351	50 000 €
TOTAL CHAPITRE 23 :		**100 000 €**
Subvention d'équipement (Attributions de compensation, réseaux)	204	190 904 €
TOTAL CHAPITRE 204 :		**190 904 €**
MISSION REVISION PLU ET AUTRES ETUDES (MAISON DES JEUNES, MAIRIE, GOH LEN, TRAVAUX DE VOIRIE)	202	200 000 €
TOTAL CHAPITRE 20 :		**200 000 €**
Acquisition immobilière	21328	132 000 €
Démolition maison des Jeunes	2131	50 000 €
Marché à bons de commande	2151 - 2118	60 000 €
ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES	2183	10 000 €
Acquisition Matériels - signalétique	2188 – 2138 – 2158	30 000 €
Travaux cimetière	21316	21 000 €
Travaux de viabilisation	2128	20 000 €
Enfouissement réseaux télécom – éclairage	21533 - 21538	50 000 €
TOTAL CHAPITRE 21 :		**373 000€**
		863 904€

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602475-20251211-2025107-DE

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Autoriser, Madame le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget général de l'exercice 2025, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette décision.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (23 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 11/12/2025
Le Maire
Marylène CONAN

